

Nombre de Conseillers	
En exercice : 29	
Présents : 22	Pour : 22
Procurations : 6	Contre : 6
Absent excusé : 1	Abstentions :
Votants : 28	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC  
Séance du 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2022

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAV, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, J-A BIDET, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, J-N RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, W BOUDAUD, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : D JULIENNE à I CHARTIER, C IMPARATO à C MICHEL, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAV, F FERRÉ à M HOLOWAN, O PLOQUIN à W BOUDAUD

**ABSENT EXCUSÉ** : L MÉNORET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : K COSSET

### **OBJET : 2022-38 MODIFICATION DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

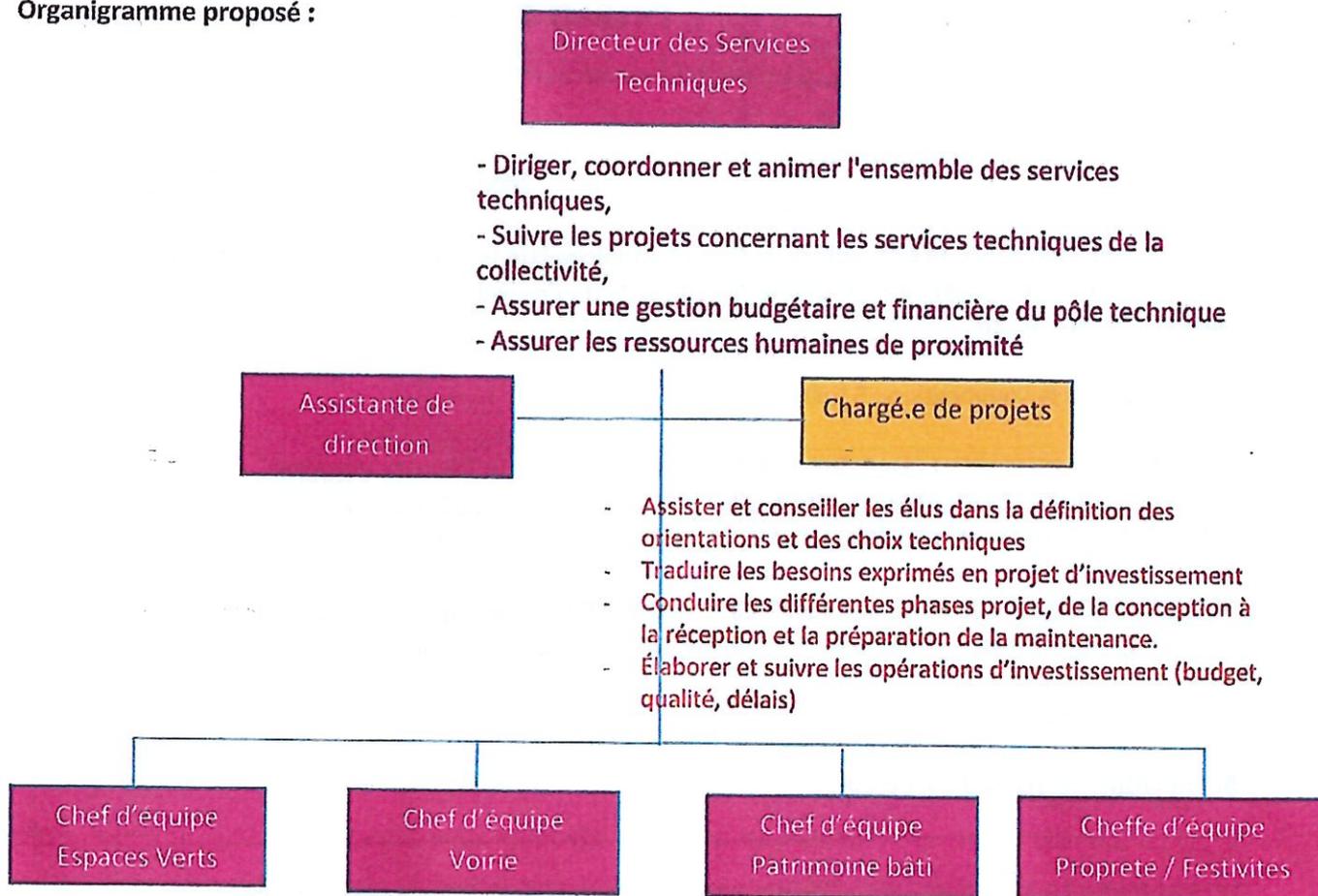
Suite à l'annonce du départ de l'actuelle directrice des services techniques et au regard du fonctionnement actuel, des missions des services techniques et du programme pluriannuel d'investissement de la municipalité, Monsieur le Maire propose une nouvelle organisation de la direction des services techniques, permettant que :

- Le Directeur des Services Techniques soit concentré sur le management des équipes opérationnelles et détaché du suivi opérationnel des différents projets de la collectivité et soit en supervision ;
- Un agent soit chargé du seul suivi des projets de la collectivité, sans mission d'encadrement des agents des services techniques.

Monsieur le Maire propose ainsi la création d'un poste permanent de chargé-e de projets, à temps complet, relevant de la filière technique, de catégorie A (ingénieur) ou de catégorie B (technicien ou technicien principal).

Cette nouvelle organisation de la direction des services techniques a été présentée au Comité Technique du 4 juillet 2022, qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Organigramme proposé :**



Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, par 22 voix Pour et 6 voix Contre :**

*Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique lors de sa séance du 4 juillet 2022*

1. **APPROUVE** le nouvel organigramme de la direction des services techniques tel que présenté ;
2. **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent de chargé.e de projets, à temps complet, relevant du grade d'ingénieur (catégorie A) ou du grade de technicien, technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) ;
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de pourvoir à ce recrutement.

La Secrétaire de séance,

Karen COSSET

POUR EXTRAIT CONFORME

À HÉRIC, le 11 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérécurse accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2022-38 MODIFICATION DIRECTION SERVICES TECHNIQUES

---

Date de transmission de l'acte : 18/07/2022

Date de réception de l'accusé de  
réception : 18/07/2022

---

Numéro de l'acte : 20220718-03 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20220711-20220718-03-DE

---

Date de décision : 11/07/2022

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.5. autres

